

ne fut qu'après une longue discussion qu'il se rendit à l'avis de son confrère et au sentiment de la compagnie.

Depuis long-temps, la ville de Lyon, par estime et par reconnaissance pour la publication de ses *Antiquités* et de son *Histoire littéraire*, avait accordé une pension annuelle au P. de Colonia; mais ce charitable Religieux, content de l'existence qu'il trouvait au collège, employait une grande partie de sa pension à des œuvres de piété.

Malgré ses travaux et son âge, le P. de Colonia conserva jusqu'à la fin l'usage de ses facultés; il était faible, sans éprouver de douleurs, mais une maladie de six semaines acheva de consumer ses forces, et, le 12 septembre 1741, dans sa quatre-vingt-deuxième année, il mourut à Lyon, où il avait passé cinquante-neuf ans.

« C'était, dit l'abbé Pernetti, un petit homme plein de feu, d'une physionomie toute spirituelle; il devait encore plus à son travail, à ses lectures immenses et à sa mémoire, qui tenait du prodige, qu'à son esprit.... Il avait le cœur bon; il était facile de le gagner; il ne se refusait pas même à ceux qui lui inspiraient de la jalousie.... La pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion et sa modération méritent des éloges (1). »

Il existe, aux manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, n° 619, in-4°, un *Recueil de pièces concernant l'institution du régiment de la calotte*. Ce recueil présente une pièce de vers de la façon de notre fameux poète *sans fard* (2).

BREVET D'INSCRIPTEUR POUR LE PÈRE COLONIA, JÉSUIITE.

De par le Dieu porte marotte
Nous, général de la calotte,

(1) *Les Lyonnais dignes de mémoire*, tom. II, pag. 301.

(2) M. Labouderie a donné cette pièce, dans une nouvelle édition de *La Religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs patens*. Le manuscrit de Gacon, tom. I, nous offre quelques variantes.